



Les agents publics *au cœur des projets d'avenir*

● ÇA BOUGE EN NORMANDIE : UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

● LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

● VOS SERVICES RH : ACTION SOCIALE, FORMATION, MOBILITÉ



En partenariat avec

Vocation
Service public.fr

Des projets porteurs de sens

La Normandie est née le 1^{er} janvier 2016 de la fusion des régions de Basse et Haute-Normandie.

C'est une région aux nombreux atouts, à commencer par sa position géographique stratégique qui en fait un territoire largement ouvert sur la mer et l'international. Elle dispose de filières économiques dynamiques, d'une identité connue dans le monde entier et d'une forte attractivité touristique.

Pour l'État en région, la Normandie est aussi un territoire à enjeux, celui de l'emploi et du développement économique bien sûr, mais aussi ceux des investissements d'avenir, du développement de la vallée de la Seine, de la filière des énergies marines renouvelables ou encore de la transition numérique. L'enjeu, c'est aussi celui de construire un État qui s'adapte aux besoins du territoire pour être plus efficace et plus proche du service au public.

Pour y répondre, il faut créer du lien et fédérer les énergies, celles des services de l'État, de ses opérateurs, des collectivités territoriales et plus généralement des acteurs du monde économique et social afin que l'action publique porte ses fruits et qu'elle soit profitable à tous.

En Normandie, les agents publics sont au cœur de l'action, celle qui participe au bien vivre d'aujourd'hui et celle qui porte les projets pour l'avenir.

Ce guide du nouvel arrivant qui complète ceux élaborés le cas échéant dans vos préfetures ou services départementaux, vous donne l'occasion de découvrir, au-delà des missions régaliennes, les principaux grands projets portés par l'État en Normandie, mais aussi les outils pour faciliter votre intégration et votre parcours professionnel.

Je souhaite qu'il vous permette de partager les valeurs et la richesse des missions réalisées par les services de l'État, au profit de nos concitoyens.

Bienvenue en Normandie

Le Préfet de la région Normandie
Le Préfet de la Seine-Maritime
Pierre-André DURAND



L'EXCELLENCE EN NORMANDIE AVEC LES INVESTISSEMENTS D'AVENIR
« La région s'illustre non seulement par l'excellence dont elle fait preuve dans ces disciplines scientifiques, mais aussi par sa capacité à diffuser cette culture au plus grand nombre sur son territoire. » **PAGES 14-15**

LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR L'EMPLOI

« Les métiers en tension, l'accompagnement vers l'emploi des publics en difficulté et l'appui-conseil aux entreprises en mutation sont au cœur de cette stratégie régionale pour l'emploi. » **PAGES 18-19**

LA CONFÉRENCE DE LA BAIE : RAYONNEMENT INTERNATIONAL ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

« L'État est le garant de la cohésion des territoires, son action vise à préserver et promouvoir le caractère exceptionnel du Mont-Saint-Michel et de sa baie, facteur d'attractivité et de développement local. » **PAGES 6-7**

LA NORMANDIE, PIONNIÈRE SUR LA FILIÈRE ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

« Les énergies marines renouvelables constituent un sujet particulièrement stimulant pour les services de l'État de Normandie. Il leur est revenu d'inventer, sous l'autorité des ministères concernés, une méthodologie pour accompagner au mieux les porteurs de projets. » **PAGES 8-9**

LES GRANDS PORTS MARITIMES : UN POTENTIEL EXCEPTIONNEL

« La Normandie a pour spécificité de conjuguer la présence de zones d'activité industrielle et portuaire d'envergure internationale et un environnement à fort enjeu écologique avec un paysage également renommée internationale à préserver. » **PAGES 12-13**

LA VALLÉE DE LA SEINE, UN ATOUT ESSENTIEL POUR LA NORMANDIE

« La Vallée de la Seine joue un rôle important au plan national, au niveau économique, industriel mais aussi touristique et environnemental, que le Contrat de Plan Interrégional État-Régions (CPIER) Vallée de la Seine vise à valoriser. » **PAGES 10-11**

LA NORMANDIE ET LA TRANSITION NUMÉRIQUE

« Les services de l'État en administration centrale et en services déconcentrés sont en relation permanente avec les représentants des collectivités locales, des représentants des usagers et les opérateurs, pour élaborer, mettre en œuvre et ajuster les programmes nationaux. » **PAGES 16-17**

VOS SERVICES RH

« Action sociale, environnement professionnel, formation et mobilité... la PFRH, installée au sein du SGAR de Normandie (Secrétariat général pour les affaires régionales), répond à vos questions pour faciliter votre intégration et votre parcours professionnel. » **PAGES 20-23**

MOBILITÉ ET RECRUTEMENT

« Des métiers en tension, des besoins de compétences. » **PAGES 24-25**



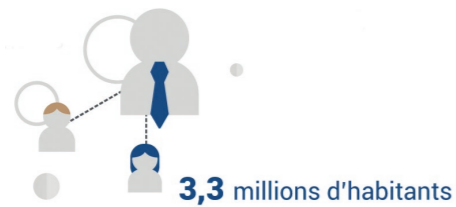
LA RÉGION NORMANDIE

Chiffres clés et organisation administrative

Chiffres-clés

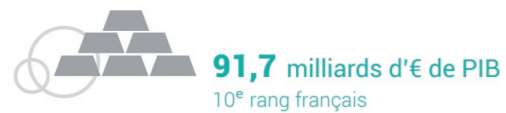
Réalisation : CCI Normandie

PIB/hab. : **27 465 €**
7^e rang français



1 279 700 emplois

104 500 étudiants



5 départements
2 651 communes

29 907 km²

1,2 milliard d'€ de dépenses de R&D
1,4 % du PIB

90 % d'emplois salariés

11,3 % de la production française d'électricité



15,3 millions de visites dans les sites et lieux de visite

22 030 créations d'établissements

35 % du PIB réalisé à l'export

286 480 demandeurs d'emploi
(catégories A, B, C)

92 200 projets de recrutements

252 840 établissements
92,5 % de sièges sociaux

Source : d'après le Panorama économique 2019 - CCI Normandie



Source : d'après le site du Ministère de l'intérieur

La Conférence de la Baie : rayonnement international et développement local

© Sabina Lorkin - CDT50

Inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1979, le Mont-Saint-Michel et sa baie attirent chaque année plus de 2 millions de visiteurs du monde entier : par leur renommée internationale, ils contribuent au rayonnement de la Normandie et de la France. Face à la menace que le recul de la mer et la progression de la terre et des prés salés faisaient peser sur l'identité et la valeur du site, l'État, les collectivités normandes, bretonnes et l'Europe ont agi ensemble, dans le cadre d'un partenariat sans précédent, pour le rétablissement du caractère maritime (RCM) du Mont-Saint-Michel. Après dix années d'études, les travaux se sont déroulés de 2005 à 2015, avec l'objectif de permettre au site de trouver durablement l'équilibre entre préservation patrimoniale et gestion de la fréquentation touristique : les stationnements ont

été transférés sur le continent, où les visiteurs peuvent être accueillis dans le Centre d'information touristique (CIT), l'ancienne digue-route a été remplacée par une passerelle praticable à pied, à vélo ou à bord de navettes, et un barrage sur le Couesnon redonne au fleuve suffisamment de force pour chasser les sédiments loin du rocher et abaisser le niveau des grèves.

Suite au succès de ce projet, s'est posée la question d'organiser un système pérenne de gouvernance et de gestion du site et de la baie. L'État, avec les collectivités normandes et bretonnes, a décidé de créer un établissement public industriel et commercial (EPIC) national, dont la mission sera, à partir de 2020, de coordonner la gestion et la qualification de l'offre touristique du site, depuis le stationnement et les transports jusqu'à l'abbaye, en passant par le barrage et les ouvrages hydrauliques.

Parallèlement, l'État, les régions Normandie et Bretagne, les départements de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine, la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie en lien avec les pays portant la démarche d'Inter-SCoT « Baie du Mont-Saint-Michel », ont proposé de mettre en place la « Conférence de la Baie », lieu d'échange et de concertation permettant d'articuler et d'optimiser les différentes politiques menées sur ce territoire sur le plan environnemental, touristique, culturel et patrimonial.

La première Conférence de la Baie s'est tenue en décembre 2016 à Avranches. Co-présidée par le préfet de la région Normandie et les vice-présidentes des Régions Normandie et Bretagne chargées du tourisme, elle réunit l'ensemble des acteurs ayant compétence ou intérêt à agir sur le territoire compris entre Granville et Cancale/Saint-Malo : collectivités territoriales,

services de l'État, chambres consulaires et organisations professionnelles, associations, établissements publics.

La Conférence de la Baie favorise les synergies par l'articulation des démarches structurantes telles que le contrat de destination « Le Mont-Saint-Michel et sa Baie » – outil développé par l'État pour rendre attractive et compétitive la Destination France auprès des clientèles internationales – qui vise à élever le site au rang de destination d'excellence, à développer la fréquentation de la baie et ainsi augmenter les retombées économiques sur le territoire, en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés, professionnels et institutionnels, privés et publics.



**SÉVERINE RENARD,
CHARGÉE DE MISSION
DREAL / SGAR
NORMANDIE**

« L'État est le garant de la cohésion des territoires, son action vise à préserver et promouvoir le caractère exceptionnel du Mont-Saint-Michel et de sa baie, facteur d'attractivité et de développement local. Son rôle est de proposer, en concertation avec les collectivités normandes et bretonnes, des modes de gouvernance et des outils renouvelés, adaptés aux besoins du territoire. Il s'agit pour les agents de l'État de travailler en réseau avec l'ensemble des partenaires pour engager la réflexion, développer une vision partagée, susciter l'adhésion et contribuer à la mise en œuvre des projets. Le rôle de l'État est également de favoriser les initiatives susceptibles d'améliorer la complémentarité des politiques publiques portées avec l'ensemble de ses partenaires à l'échelle de la baie du Mont-Saint-Michel. Cette approche implique une bonne coordination des services régionaux et départementaux de l'État, fondée sur une analyse partagée des besoins et des enjeux du territoire. »



SYLVIE DROUET, CHARGÉE DE MISSION À LA DIRECCTE

« La DIRECCTE, grâce à son offre de services, a pour objectif l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le développement de l'emploi tout en assurant le respect des réglementations du travail et la loyauté des marchés.

Dans ce cadre, la DIRECCTE a apporté un appui technique et financier au contrat de destination. Pour le contrat de destination « Le Mont-Saint-Michel et sa baie », elle a piloté également certaines actions, notamment celles relatives au volet « aménagement-urbanisme » et à l'étude sectorielle hôtellerie-restauration menée auprès des professionnels du Mont-Saint-Michel. Cette étude s'est imposée au regard de la baisse de fréquentation constatée du Mont et à sa notoriété dégradée. Plusieurs raisons peuvent être invoquées :

- le chantier lié au rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel et ses conséquences sur les conditions d'accès au Mont ;
- l'inadéquation de la qualité de l'offre du Mont au regard des attentes des clientèles touristiques.

L'étude, à partir de l'état des lieux de l'offre touristique proposée et de l'expertise du volet Ressources humaines des entreprises, a conduit à remettre aux professionnels un guide de préconisations destinées à renforcer l'attractivité du Mont autant pour les salariés que pour les touristes. La DIRECCTE continuera d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre des préconisations retenues par ces derniers. Il est à noter que 40 % du choix d'une destination se fonde sur une expérience client réussie. Aussi, l'enjeu de cette action individuelle est la mise en place d'un cercle vertueux : la professionnalisation des salariés pour une qualité de services en adéquation avec les attentes et comportements des clientèles touristiques participera au développement de l'activité des entreprises et ainsi à la création d'emplois qualifiés. »

Ce contrat de destination propose par exemple, dans son volet « stratégie et ingénierie », d'élever le niveau de qualification des prestations offertes par le déploiement de démarches « qualité » reconnues (certifications, labels...), de développer les outils numériques au service de la destination (pour préparer et organiser son séjour, créer des outils de médiation à l'intérieur des sites...) ou encore d'animer le territoire avec des événements récurrents afin de diversifier les clientèles et de créer autant d'occasions de communication. La promotion fait par ailleurs l'objet d'un autre volet du contrat de destination, qui doit, d'une part, renforcer l'attractivité de la baie du Mont-Saint-Michel auprès des marchés traditionnels, c'est-à-dire la clientèle française (la moitié des visiteurs), européenne, américaine et japonaise. D'autre part, la promotion doit s'inscrire dans une stratégie de conquête de nouveaux marchés comme le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine ou la Corée, compte tenu du fort dynamisme de ces clientèles et de leur attirance pour le tourisme patrimonial et spirituel.

Enfin, ce contrat bénéficie d'un volet « aménagement-urbanisme » destiné à améliorer l'attractivité de la baie à travers le développement maîtrisé de son offre touristique.

Ainsi, face à une évolution des pratiques touristiques et au risque d'érosion du pouvoir d'attraction du site, les nouvelles infrastructures du Mont-Saint-Michel se trouvent portées par un projet de développement durable et global qui, dans le cadre de la Conférence de la Baie, prend en compte l'ensemble des enjeux patrimoniaux, culturels, touristiques, environnementaux et économiques pour inscrire le site comme une destination d'ambition mondiale, attractive et innovante.



POUR ALLER PLUS LOIN :
• www.projetmontsaintmichel.fr
• <https://goo.gl/oq6K6x>
(Site de la préfecture de la région Normandie)

La Normandie Pionnière sur la filiale énergies marines renouvelables



© 123 RF

Plus de 600 kilomètres de côtes bordent la Normandie, ouvrant sur la Manche, la mer la plus fréquentée au monde.

Cette situation exceptionnelle offre à la région de nombreux atouts dont témoigne la vitalité des activités maritimes caractéristiques de la région.

Ainsi, la Normandie occupe la deuxième place en France pour la pêche maritime d'une part, pour la conchyliculture d'autre part. **La façade maritime accueille 25 % de la circulation maritime mondiale, et l'ensemble des ports du littoral normand représente 53 % du trafic portuaire français.** Le transport de passagers transmanche a été croissant ces dernières années. Les 37 ports de plaisance peuvent quant à eux accueillir à quai ou au mouillage 13 000 navires.

Enfin, le secteur de la construction navale se montre dynamique avec, par exemple, le site de Naval Group (ex-DCNS) de Cherbourg spécialisé dans les sous-marins.

Grâce à ces activités, 46 500 emplois en Normandie sont directement liés à la mer ou au littoral. L'offre de formation répond à cette particularité avec le siège de l'École nationale supérieure maritime au Havre (qui forme les officiers de la marine marchande), deux lycées maritimes à Cherbourg et Fécamp, et le campus des métiers de la mer à Cherbourg.

Outre ces activités maritimes « traditionnelles », la Normandie dispose d'atouts naturels exceptionnels pour le développement des énergies marines renouvelables (EMR).

Les projets de parcs éoliens en mer ont pour finalité de contribuer à la transition écologique, en offrant des modes de production d'énergie durable et plus respectueux de l'environnement.

Sur le littoral français, ces EMR vont ainsi contribuer aux objectifs du gouvernement de porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la production d'électricité en 2030.

Trois zones d'implantation pour des parcs éoliens en mer ont été déterminées sur le littoral normand à Courseulles-sur-Mer (Calvados), à Fécamp (Seine-Maritime) et Dieppe-Le Tréport (Seine-Maritime).

Installées à plus de 10 kilomètres des côtes de façon à limiter leur impact sur le paysage et les sites naturels protégés, ces 220 éoliennes représenteront au total une capacité de 1 444 mégawatts, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de plus de 2 millions d'habitants. Ils seront mis en service à partir de 2021 ou à la date où seront purgés les recours.

En 2019, un débat public, dont l'État sera maître d'ouvrage, sera organisé pour identifier les zones propices au développement d'un quatrième parc normand et d'éventuels autres projets. Le lauréat du projet de ce parc éolien normand, d'une puissance d'1 GW, sera désigné en 2020.

En plus de ses atouts naturels, la Normandie dispose des compétences humaines, techniques, scientifiques, industrielles et logistiques propices au développement des EMR.

Ainsi, en 2018, a été inaugurée une usine de pales d'éoliennes en mer à Cherbourg. Est également prévu au Havre une usine de pales et de nacelles d'éoliennes en mer.

Avec les bases de maintenance des projets, ce sont plus de 1 700 emplois directs qui sont annoncés par les industriels de la filière en Normandie, sans compter ceux issus de la sous-traitance.



**MAYEUL DE DROUÀS,
CHARGÉ DE PROJET
« MER ET LITTORAL »
SGAR NORMANDIE**

« **Les énergies marines renouvelables constituent un sujet particulièrement stimulant pour les services de l'État de Normandie.** Les premiers projets sont nés il y a plus de dix ans, ce qui nécessite un accompagnement au long cours pour les services de l'État.

La puissance publique intervient à chacune des phases de l'élaboration des projets éoliens ou hydroliens : identification des zones propices, examen des offres des candidats, animation de la concertation, octroi des autorisations administratives, mobilisation de financements. La Normandie étant pionnière sur cette filière, il est revenu aux services d'inventer, sous l'autorité des ministères concernés, une méthodologie pour accompagner au mieux les porteurs de projets.

Le développement du secteur des énergies marines renouvelables nécessite de bien appréhender le milieu maritime, avec un travail fin à mener avec les usagers de la mer et du littoral. Mais, avec plusieurs projets d'usines, ce sont aussi des projets de territoire, qui amènent à des liens fréquents avec les collectivités territoriales.

Enfin, leur caractère interministériel et pluridisciplinaire nécessite de travailler en équipe-projet réunissant un grand nombre de services : DDTM, DREAL, DIRMer, SGAR et préfecture maritime sont mobilisés au quotidien sur ces dossiers. La DIRECCTE accompagne la création des usines et le volet emploi-formation. D'autres services sont aussi plus ponctuellement associés, sous l'autorité des préfets de département, du préfet maritime ou du préfet de région. »

POUR ALLER PLUS LOIN :



- <https://urlz.fr/a192> (Site DREAL Normandie)
- www.enr.fr/energies-marines-renouvelables
- <https://goo.gl/5Egd1v> (site fee.asso)

La Vallée de la Seine un atout essentiel pour la Normandie



© Seine-Maritime Tourisme - V. Rustuel

Elle traverse la Normandie et relie Paris à la mer en passant par Rouen : c'est la Vallée de la Seine. Elle joue un rôle important au plan national, au niveau économique, industriel mais aussi touristique

et environnemental, que le Contrat de Plan Interrégional État-Régions (CPIER) Vallée de la Seine, signé en 2015 et portant sur la période 2015-2020, vise à valoriser.

Ce Contrat de plan interrégional constitue le premier plan d'actions d'un projet ambitieux d'aménagement et de développement du territoire, réunissant l'État et les régions Normandie et Île-de-France, qui a pris forme dans le schéma stratégique « Vallée de la Seine ». C'est dans ce cadre que se concrétise un projet emblématique, celui de la « Seine à vélo », qui permettra, dès le printemps 2020, de pédaler

le long du fleuve en continu de Paris au Havre (ou jusqu'à Honfleur et Deauville, choix permis par le dédoublement de l'itinéraire de part et d'autre de l'embouchure de la Seine). L'itinéraire est celui de la V33, inscrit au Schéma national des véloroutes et voies vertes, qui s'étend sur 383 km. A son ouverture en 2020, il comprendra encore quelques tronçons provisoires qui seront progressivement remplacés par les derniers tronçons définitifs en cours d'aménagement.

Dans sa partie francilienne, il correspond à l'Avenue verte London-Paris, inaugurée en 2012, mais ce tracé ne longe la Seine que sur 38 km, et les Départements de l'ouest de l'Île-de-France réfléchissent à un tracé plus proche de la Seine. Pour mener à bien l'aménagement de la « Seine à vélo » tout au long de son tracé, les services de l'État proposent une assistance aux Dépar-

tements maîtres d'ouvrage pour la constitution des dossiers administratifs et d'étude d'impact, sous la coordination de la DREAL Normandie. Chaque service a ensuite en charge, dans son domaine de compétence, l'instruction des demandes d'autorisation (liées à la loi sur l'eau, au patrimoine architectural et à l'archéologie, l'urbanisme, la protection des sites et paysages, etc.). Les différents services de l'État (DREAL, DIRECCTE, DDTM, DRAC...) participent aux comités techniques qui préparent les réunions du Comité de pilotage.

Pour les 40 millions de visiteurs français et étrangers qui sont attirés chaque année par la vallée de la Seine, la véloroute est une nouvelle opportunité de venir découvrir la région autour de différentes thématiques : celle de l'impressionnisme, à Giverny bien sûr, mais

aussi au Havre, à La Bouille et Rouen, celle de la batellerie avec plusieurs ports et musées, celle du patrimoine historique et religieux avec de nombreux châteaux, manoirs et abbayes, et celle du patrimoine naturel avec les parcs naturels régionaux du Vexin et des Boucles de la Seine normande. Ce nouvel itinéraire vient compléter ceux qui permettent déjà à de nombreux cyclistes de parcourir la Normandie, sur la Véloscénie qui relie Paris au Mont Saint Michel, sur l'Avenue verte qui s'étire entre les capitales française et anglaise ou encore sur la Vélo Francette qui part de Ouistreham pour rejoindre la Rochelle.

Outre son attractivité sur le plan touristique, le projet de la Seine à vélo profite aussi pleinement aux habitants de la Normandie eux-mêmes, dont une densité importante se trouve sur un périmètre de 10 km de part et d'autre de l'itinéraire V33. Ceux-ci voient leur qualité de vie améliorée par la possibilité d'effectuer à vélo leurs trajets quotidiens de leur domicile à leur lieu de travail ou de se détendre pendant leurs moments de loisirs. Et pour faciliter l'accès de tous les cyclistes à cet itinéraire qui leur est réservé le long de la Seine, l'embarquement des vélos est possible à bord des trains des lignes Intercités et TER reliant Paris à Rouen, au Havre, à Deauville-Trouville et à Évreux.

L'amélioration des connexions ferroviaires dans la Vallée de la Seine avec la création de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) est d'ailleurs un autre projet important du Contrat de Plan Interrégional État-Régions (CPIER) qui contribuera au développement de cette zone stratégique de la Normandie. Alors que le temps de parcours de Paris au Havre s'élève actuellement à plus de deux heures, il sera nettement réduit avec la LNPN où une vitesse de circulation de 200 à 250 km/h est prévue.

Grâce à la capacité apportée par cette nouvelle ligne et libérée sur le réseau existant, la fréquence et le nombre de dessertes ferroviaires, y compris pour le fret, pourront être augmentés, renforçant ainsi la place du Havre en tant que « port naturel » de Paris.

Le projet prioritaire, dont la mise en service est prévue pour 2030, est composé de 3 sections de ligne nouvelle, entre Paris et Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Jolie et Evreux, Rouen et Yvetot. Il intègre également la construction d'une nouvelle gare d'agglomération en rive gauche à Rouen. Depuis 2013, un comité de pilotage (COPIL) présidé par François Philizot, préfet et délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine, fait les choix nécessaires pour faire progresser le projet, en lien avec la SNCF, maître d'ouvrage.

Un vaste dispositif de concertation associe l'ensemble des parties prenantes, des élus au grand public, autour de différentes instances tels que les comités territoriaux (qui regroupent les parlementaires et les élus des intercommunalités), les commissions consultatives (qui regroupent les maires de chacune des sections) et la consultation du grand public via des outils internet tels que « Carticipe ». Cette concertation apporte au maître d'ouvrage des éléments pour affiner le projet et définir des zones de passages plus précises, en prenant en compte, d'une part, les impacts sur l'environnement et l'agriculture et, d'autre part, les souhaits et attentes de la population et des acteurs locaux.

Le contrat de plan interrégional État-Régions (CPIER) de la vallée de la Seine prévoit en tout un montant d'investissements de 985 millions d'euros.



**GENEVIÈVE QUEMENEUR,
CHARGÉE DE MISSION
DREAL / SGAR
NORMANDIE**

« Dans la mise en œuvre de la stratégie de développement de la vallée de la Seine, l'État est le partenaire des Régions de Normandie et d'Île-de-France. »

Les directions régionales, DREAL, DIRECCTE, DRAC, et les Délégations régionales à la recherche et la technologie sont régulièrement sollicitées pour leur connaissance fine du territoire et leurs compétences dans les différents domaines abordés : aménagement du territoire, environnement, infrastructures, filières économiques, tourisme, patrimoine culturel, enseignement supérieur et recherche. Elles participent aux discussions techniques sur les projets et contribuent à la préparation des décisions, sous le pilotage de la préfète de la région Normandie, coordinatrice des services de l'État pour l'aménagement de la vallée de la Seine. »

POUR ALLER PLUS LOIN :



- www.vdseine.fr/
- <https://goo.gl/ig9Ybx>
(Site itinéraire v33)
- www.lnpr.fr/

Les Grands Ports maritimes du Havre et de Rouen : un potentiel exceptionnel

© Eric Hour/HAROPA – Port du Havre



Le littoral normand comporte de nombreux ports qui exercent leurs activités dans les domaines du commerce, de la pêche, de la plaisance et des croisières.

Deux d'entre eux se distinguent par leur importance et leur potentiel exceptionnel : les Grands Ports maritimes de Rouen (GPMR) et du Havre (GPMH).

En tant qu'établissements publics d'État, ils sont contrôlés par les conseils de surveillance et de développement où siègent des représentants de l'État, dont le préfet de la région Normandie, et des collectivités territoriales.

En 2012, ils se sont associés, avec le Port autonome de Paris, pour créer le **Groupe d'intérêt économique (GIE) HAROPA, qui est désormais le premier complexe portuaire français**. Un projet de fusion des 3 ports est en cours de préfiguration.

Le Grand Port maritime de Rouen est spécialisé et bien positionné sur certaines filières : c'est le 1^{er} port de l'Ouest européen pour les céréales, le 1^{er} port français pour la farine, les engrais et produits papetiers, et le 3^e port français pour les produits pétroliers raffinés.

Il comprend quatre sites qui s'étendent sur 120 km : les terminaux de Honfleur, de Port-Jérôme/Radicatel, de Saint-Wandrille/Le Trait et de Rouen. Ils permettent de faire transiter les marchandises au plus près des utilisateurs. En effet le port de Rouen est relié aux principaux centres économiques français et européens par une voie fluviale à grand gabarit (5 000 tonnes) jusqu'en amont de Paris, un réseau autoroutier complet, un système ferroviaire dense et des aéroports internationaux proches.

Le Grand Port maritime du Havre est une place stratégique de transit de marchandises : c'est le 1^{er} port de France pour le commerce extérieur, le trafic de conteneurs, l'approvisionnement énergétique et le trafic roulier (transport de véhicules), le 2nd port du nord de l'Europe pour les produits de la chimie et le 1^{er} port mondial pour le transport des vins et spiritueux.

Sa situation géographique est un atout incontestable pour l'accès nautique, le temps d'acheminement entre continents et l'accès à l'Est européen via la Vallée de la Seine et l'Île-de-France. Le port du Havre offre les délais d'acheminement les plus rapides pour les échanges maritimes européens avec les autres continents. Les armateurs mondiaux y escalent dans le cadre de leurs services de lignes

régulières ou en tramping (utilisation d'un navire sans itinéraire fixe) ; ils peuvent y alléger leurs navires pour pouvoir accéder aux ports dont l'accès nautique est plus limité dans la mesure où **Le Havre est accessible par tout temps et à toute heure, pour tous types de navires** : tous les porte-conteneurs existants ou programmés dans les prochaines années, les minéraliers et pétroliers jusqu'à 250 000 tonnes de port en lourd/charge totale (à marée haute). Au-delà, le port pétrolier du Havre-Antifer situé à 20 km au nord du Havre est conçu pour accueillir les tankers jusqu'à 550 000 tonnes.

Face à ce potentiel exceptionnel, l'État doit se doter d'une stratégie portuaire globale et fait une priorité de l'amélioration de la compétitivité des places portuaires de la Vallée de la Seine : celle-ci passe notamment par la modernisation et l'augmentation des capacités portuaires, l'amélioration des accès maritimes et l'adaptation des voies ferrées portuaires. Les Contrats de Plan État-Région (CPER) et de Plan Interrégional Vallée de Seine (CPIER) 2015-2020 témoignent de cet engagement de l'État.

Pour le port de Rouen, l'approfondissement du chenal de la Seine finalisé en 2018 a permis de l'adapter aux évolutions de la flotte mondiale vers des navires vraquiers de plus grande taille et d'assurer l'accès nautique à long terme.

L'aménagement de plateformes logistiques et multimodales (permettant l'utilisation de plusieurs modes de transport pour un même trajet) est également contractualisé : sont inscrits par exemple au CPIER la création d'un terminal fluvial à Alizay, l'aménagement logistique Rouen Vallée de Seine Logistique (RVSL) à Moulineaux, l'installation d'une plateforme quadrimodale

d'Honfleur. S'y ajoute, dans le cadre du CPER, la modernisation des dessertes ferroviaires et routières ainsi que de l'outil industriel de réparation navale par le remplacement du dock flottant.

Concernant le port du Havre, le terminal multimodal moderne (TMM), conçu pour traiter au moins 300 000 conteneurs par an avec une cour ferroviaire de 8 voies sous portique et un quai fluvial de 400 m, est opérationnel depuis 2015. Ce projet, destiné à accompagner le développement de l'activité conteneurs, point clé de la croissance du GPMH, a bénéficié de crédits publics de façon très abondante. Pour la période 2015-2020, des crédits ont été alloués dans le CPIER et CPER pour différents projets : la création d'un terminal de croisière, la réalisation d'une chatière à Port 2000 (terminal qui accueille les plus gros porte-conteneurs du monde) permettant l'accès direct des bateaux à la Seine, la rénovation et modernisation de l'écluse de Tancarville, la modernisation du réseau ferré portuaire, la création de parcs logistiques, etc.

Ces projets destinés au développement des activités portuaires du Havre et de Rouen ont un impact direct sur l'emploi en Normandie, dans la filière des travaux publics dans un premier temps, puis dans celle de la filière logistique.

La dimension environnementale tient aussi une place importante dans ces projets, l'estuaire de la Seine en particulier étant une réserve naturelle nationale. Sont ainsi prévus au CPIER et au CPER des critères tels que la réduction des impacts sur les milieux et la biodiversité concernée, la qualité de l'air, la proximité des fournisseurs, l'utilisation de matériaux innovants, le contrôle de la dépense énergétique, etc.



KARINE GONCALVES,
CHARGÉE DE MISSION
DREAL / SGAR
NORMANDIE

« Les agents de l'État, selon leur position d'activité, jouent des rôles multiples dans la réalisation de ces différents projets. Au sein de la DREAL ou des DDT.M, ils instruisent les différents projets de création d'activité au regard des politiques publiques d'aménagement, des transports, environnementales notamment. La Normandie a pour spécificité de conjuguer la présence de zones d'activité industrielle et portuaire d'envergure internationale et un environnement à fort enjeu écologique avec un paysage également de renommée internationale (l'impressionnisme) à préserver. Postes à forte dimension technique, ils apportent l'expertise utile à la compréhension du sujet à l'ensemble des services de l'administration. Pour le compte du préfet de département, ils proposent les prescriptions que le porteur du projet devra respecter. En préfecture de région ou de département, les agents de l'État déclinent la stratégie de l'État en région, conseillent et proposent des arbitrages aux préfets ; ils sont garants de la légalité. Dans le cadre des politiques portuaires, de compétence du préfet de région, ils préparent notamment les dossiers relatifs à la gouvernance des établissements publics sous tutelle de l'État. Au sein des établissements publics, maître d'ouvrage, les agents de l'État sont directement impliqués dans la conduite des projets. »



POUR ALLER PLUS LOIN :

- www.haropaports.com/fr/
- www.haropaports.com/fr/rouen

Energie du futur, traitements anti-cancéreux... l'excellence avec les investissements d'avenir

© CNRS Normandie/JF Lange/AgirCom



L'Equipex GENESIS (Groupe d'Études et de Nanoanalyses des Effets d'Irradiations) consiste à étudier et comprendre le vieillissement et la longévité des matériaux de structure des réacteurs nucléaires actuels ou futurs afin notamment d'en améliorer le niveau de sûreté. Quant à la chimie, elle est, avec ses applications pharmaceutiques, au centre des activités du Labex SynOrg, composé de 4 laboratoires dont 2 se situent en Normandie (à Caen et à Rouen).

Le PIA, c'est la recherche académique d'excellence, mais c'est aussi la recherche partenariale avec le monde socio-économique. Deux domaines se distinguent particulièrement : **Énergie-Matériaux et Chimie**, lauréats du PIA 2 (Institut Carnot pour le premier et Carnot Tremplin pour le second), soulignent le très fort transfert de la recherche académique des laboratoires normands avec le tissu industriel (laboratoires communs, créations de start-up...)

La région s'illustre non seulement par l'excellence dont elle fait preuve dans ces disciplines scientifiques, mais aussi par sa capacité à diffuser cette culture au plus grand nombre sur son territoire. Ainsi le Centre régional de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI Normandie), Relais d'enseignements, a créé, dans le cadre du programme INMEDIATS lauréat du PIA, **le premier centre de sciences de nouvelle génération, le Dôme**.

La recherche et l'innovation y sont rendus accessibles à tous grâce à de nouveaux outils numériques (réalité virtuelle et augmentée, holographie 3D, motion capture, immersion, etc.). Les 15-25 ans y sont particulièrement

visés, dans l'objectif de **renforcer l'égalité des chances dans l'accès aux sciences et techniques**.

Le PIA 3, lancé en 2017, est une nouvelle occasion de mettre en avant l'excellence de la recherche normande et le potentiel des équipes académiques à contribuer au développement économique de la France. La communauté scientifique se mobilise donc pour répondre aux appels à projets du PIA 3. L'État et la région investiront chacun 25 millions d'euros dans les projets normands, soit 50 millions d'euros en tout. Ils ont constitué un comité de pilotage pour accompagner les porteurs de projets et faciliter les contacts avec le commissaire général à l'investissement (CGI) Louis Schweitzer.



**XAVIER PANNECOCKE,
DÉLÉGUÉ RÉGIONAL
À LA RECHERCHE ET
À LA TECHNOLOGIE
DE NORMANDIE**

« Les services de l'État viennent en appui aux porteurs de projets pour les informer et les accompagner sur les appels à projets. »

Les Programmes d'investissements d'avenir (PIA) ont été lancés en 2010 pour préparer la France aux défis de demain.

Ils consistent à financer des projets dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la valorisation de la recherche, de l'innovation et du développement des entreprises. Ces projets, appartenant aux secteurs stratégiques de l'économie française (l'industrie, le numérique, le transport, l'énergie, la santé...) doivent répondre à trois principes : l'excellence, l'innovation et la coopération. Sont donc sélectionnés par un jury d'experts internationaux et indépendants les projets les meilleurs, nouveaux et impliquant la collaboration des universités, des grandes écoles, des entreprises, du public et du privé.

Deux premières phases des Programmes d'investissement d'avenir ont permis le déploiement de 35 Mds d'euros en 2010 (PIA 1), 12 Mds d'euros en 2014 (PIA 2). Une troisième phase dotée de 10 Mds d'euros a été décidée en 2016 (PIA 3). Dès le PIA 1, la Normandie a prouvé qu'elle voulait et pouvait s'inscrire dans ces objectifs, ce qui a conduit à quelques beaux succès dans les domaines prioritaires régionaux (nucléaire, énergie et matériaux, chimie et santé), réalisés grâce à l'action de différents porteurs qui ont su se rassembler autour d'un but commun.

Les PIA 1 et 2 ont confirmé plusieurs disciplines scientifiques d'excellence en Normandie, dont les applications présentent de nombreux intérêts. Ainsi, en physique nucléaire et en physique fondamentale, les acteurs normands

ont porté plusieurs équipements d'excellence (Equipex) financés par les PIA pour assurer la compétitivité et l'attractivité internationales de la France.

Par exemple, le dispositif de recherche innovant S3 (Super Séparateur Spectromètre), conçu pour utiliser les faisceaux d'ions lourds stables de très haute intensité, ouvre de nouveaux horizons à la physique nucléaire et à la physique atomique. Ses applications pour l'énergie de fusion comme énergie du futur ou pour les traitements anti-cancéreux (avec l'hadronthérapie) présentent un intérêt considérable pour la société.

De même l'Equipex Rec-Hadron (RECHERCHE fondamentale et appliquée en HADRONthérapie) contribue au développement d'une installation expérimentale d'hadronthérapie

destinée au traitement des cancers inopérables du fait de leur localisation à proximité d'un organe vital, ou résistants à chimiothérapie et/ou à la radiothérapie. En plus d'être efficace, l'hadronthérapie engendre moins d'effets secondaires que les autres traitements du cancer.

Autre discipline scientifique d'excellence en Normandie : les matériaux. Le laboratoire d'excellence (Labex) EMC3 (Energy Materials and Clean Combustion Center) concentre ses activités sur les matériaux pour la récupération d'énergie, la sûreté des installations nucléaires, le développement de nouveaux matériaux par des méthodes éco-compatibles et sur l'amélioration du carburant, de la combustion, de la dépollution des gaz d'échappement et la récupération de l'énergie thermique.



POUR ALLER PLUS LOIN :

- <https://urtz.fr/a1ah>
(Site economie.gouv.fr)
- <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

La Normandie et la transition numérique

© 123 RF



Les régions coordonnent et accompagnent la mise en œuvre des programmes et des projets liés aux services numériques à travers les Commissions régionales de stratégie numérique (CRSN). Conformément à la circulaire du Premier ministre en date du 17 février 2017, ces Commissions doivent se réunir au moins une fois par an, et être un lieu de concertation et d'échange entre l'État, les opérateurs et les collectivités afin de veiller à la cohérence des projets et à la tenue des engagements réciproques en ce qui concerne aussi bien l'aménagement numérique du territoire que la transition numérique.

En ce qui concerne l'aménagement numérique du territoire, celui-ci repose sur deux volets : un volet fixe et un volet mobile. **Sur le volet fixe**, en Normandie, le raccordement à la fibre optique, et donc la mise en

place du très haut débit, des zones d'activités économiques, des services publics et des foyers sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones rurales, est une priorité. Il doit permettre de renforcer la compétitivité de l'économie normande et de faire accéder les citoyens à tous les services, usages et ressources Internet, y compris aux services publics tels que les établissements scolaires, les hôpitaux, les maisons de santé, les maisons de l'emploi.

Ainsi, selon les objectifs nationaux fixés par le gouvernement, tous les Normands devraient bénéficier d'un « bon haut débit » en 2020 et du très haut débit (≥ 30 Mbits/s) à l'horizon 2022, qui atteindra 100 Mbits/s en 2025. Les déploiements des réseaux de fibre optique sont aujourd'hui en face d'accélération en Normandie et dans les cinq départements qui la compose.

À la fin de l'année 2018, plus d'un normand sur cinq était déjà en mesure de souscrire une offre fibre optique auprès d'au moins un opérateur.

Sur le volet mobile, le New Deal Mobile, accord historique signé entre le gouvernement et l'ARCEP en janvier 2018, doit permettre une généralisation de la 4G sur le territoire français et donc en Normandie. Ce plan prévoit la couverture des axes routiers et ferroviaires prioritaires à l'horizon 2021 pour les premiers et 2025 pour les seconds.

Autre volet du New Deal, le dispositif de couverture ciblée permet à des équipes projets départementales, présidées par le Préfet de département et le Président du Conseil départemental, de sélectionner des zones géographiques sur lesquelles les opérateurs auront l'obligation de déployer un service de téléphonie mobile 4G

dans les deux années suivant la priorisation de cette zone géographique. À l'échelle de la France métropolitaine, ce sont ainsi, pour chaque opérateur, plus de 5.000 sites d'implantation qui seront sélectionnés dans ce cadre. À l'échelle de la Normandie, et depuis janvier 2018, ce sont ainsi plus de 60 sites d'implantation qui ont été sélectionnés par ces équipes projet.

Le suivi du déploiement de la fibre optique ainsi que du New Deal Mobile sont les thématiques principales évoquées en CRSN qui permet également d'informer techniquement, juridiquement et financièrement les porteurs de projets départementaux de déploiement d'infrastructures Internet très haut débit.

La CRSN est également un espace d'échanges, de diagnostic, de suivi qui aide les décideurs politiques à prendre les décisions



SYLVAIN BORDE,
CHARGÉ DE MISSION
SGAR NORMANDIE

« L'État joue un rôle d'initiateur et de coordination pour ce type de projet. Le Gouvernement, dans le cadre de programmes nationaux tels que la résorption des zones blanches de téléphonie mobile ou le plan France Très haut débit ou l'État plateforme, impulse une dynamique nationale. Une fois cette dynamique lancée, il est important qu'elle soit déclinée au niveau local et coordonnée nationalement, régionalement, départementalement et localement. Les services de l'État en administration centrale et en services déconcentrés sont en relation permanente avec les représentants des collectivités locales, des représentants des usagers et les opérateurs, pour élaborer, mettre en œuvre et ajuster les programmes nationaux. »

en matière d'investissements publics, notamment pour déployer des infrastructures Internet très haut débit.

La transition numérique ne concerne pas seulement le déploiement d'infrastructures mais aussi le développement d'outils, de services numériques, ainsi que de nouveaux modes organisationnels.

L'État et les collectivités ont un rôle important à y jouer, notamment dans la création d'un « service public de la donnée » (loi pour une République numérique du 7 octobre 2016) : il s'agit d'assurer la mise à disposition et la publication des données de référence (précises et fréquemment mises à jour) afin d'en faciliter la réutilisation par des acteurs tant publics que privés.

Par exemple, la base adresse nationale (BAN) fait partie de ces données de référence à compléter et mettre à jour : elle a pour but de répertorier l'intégralité des 26 millions d'adresses du territoire français en mettant en correspondance chaque adresse postale (non nominative) avec sa position géographique (géolocalisation).

Les enjeux, nombreux et variés, sont importants à la fois pour les citoyens, les secours, les collectivités ou les entreprises : la BAN peut être utilisée pour rendre l'arrivée des pompiers plus rapide sur n'importe quel lieu, établir ou améliorer un circuit de transport scolaire, etc.

La BAN est mise à jour par différents partenaires parmi lesquels figurent La Poste, l'IGN, l'INSEE et les SDIS (Services départementaux d'incendie et de secours) mais aussi, en premier lieu, les communes, puisqu'elles sont compétentes sur la création des adresses. Celles-ci ont néanmoins besoin d'être accompagnées.



CAROLE LECOMTE,
CHARGÉE DE MISSION
OPEN DATA
DREAL NORMANDIE

« La constitution de la Base Adresse Nationale est un projet complexe qui concerne tout le monde, dont le périmètre d'action dépasse la capacité de chacun. Il ne peut être traité que sur un mode collaboratif, dans lequel chacun est libre de participer. À la différence d'un mode coopératif, où la séparation des tâches est la règle, le mode collaboratif suppose que tous les acteurs co-élaborent et co-mettent en œuvre le projet. Aucun acteur ne prédomine. L'État est un partenaire parmi les autres. **Ce projet est emblématique du changement de posture de l'État** qui est passé de la posture **faire seul** (avant la décentralisation), puis à la posture **faire faire** (début de la décentralisation), à une posture actuelle d'accompagnement, désormais, de **faire avec**. »

En Normandie, la CRIGE (Coordination régionale de l'information géographique) qui est un réseau des acteurs normands sur l'information géographique, a conçu de manière collaborative une démarche pour faciliter la contribution des acteurs locaux à la BAN. Des territoires pilotes vont être sélectionnés et aidés à concevoir des dispositifs innovants mobilisant les usagers directement concernés pour nommer ou renommer les adresses, les géoréférencer et corriger les erreurs de géoréférencement. Un MOOC (formation en ligne gratuite qui s'adresse à un très large public) préparé par la CRIGE sera diffusé à la rentrée 2019.



POUR ALLER PLUS LOIN :
• Site de la CRIGE Normandie :
<https://urlz.fr/a17u>
• Site de la Région Normandie :
<https://urlz.fr/a19p>

La Stratégie régionale pour l'emploi



© 123 RF

En Normandie, le nombre de demandeurs d'emploi est de 162 750 au 31 mars 2019. Le taux de chômage s'établit à 8,6 % de la population active, c'est le taux le plus bas depuis le 1^{er} trimestre 2009. Cependant, c'est dans ce contexte paradoxal mais non nouveau, de créations nettes d'emplois salariés et d'emplois non pourvus, que sont déployées dans les territoires, les nombreuses réformes sociales engagées par le Gouvernement depuis deux ans. L'ambition de transformation portée par le Gouvernement sur la formation professionnelle, l'apprentissage, l'inclusion durable dans l'emploi pour tous les publics, la stratégie de lutte contre la pauvreté, est une opportunité indéniable pour notre région.

C'est pourquoi, le Préfet de région met en œuvre une stratégie régionale pour l'emploi qui offre un cadre clair et stable pour le déploiement des politiques publiques de l'emploi.

En effet, pour clarifier et simplifier l'organisation du service public de l'emploi, il a été mis en place spécifiquement en Normandie, une organisation qui facilite la mobilisation et la réactivité des acteurs dans un cadre limité d'instances territoriales : le « Comité Animation Territoriale Emploi Formation » (CATEF) dont le périmètre géographique est aligné sur le territoire des 17 arrondissements des sous-préfectures. Cette instance coprésidée par les sous-préfets et le Conseil régional, se concentre donc sur les actions prioritaires techniques :
– soit en réponse concrète et adaptée à une

situation économique territoriale dégradée, – soit en accompagnement d'activités en développement, présentées par des entreprises . Cette instance a un mode de fonctionnement véritablement opérationnel avec le souci d'identifier des difficultés et de rechercher des solutions concrètes. Il obtient des résultats probants en réponse aux besoins exprimés par les territoires (difficultés de recrutement, publics) sous l'impulsion des sous-préfets qui coordonnent localement l'action des acteurs comme Pôle emploi, missions locales, Plan local pour l'insertion et l'emploi, chambres consulaires, collectivités territoriales, services de l'État.

Les métiers en tension et l'accompagnement vers l'emploi des publics en difficulté sont au cœur de la stratégie régionale pour l'emploi.

En particulier, l'emploi des jeunes sur le territoire constitue un véritable enjeu compte tenu du nombre important de demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans, qui ne s'explique pas uniquement par la jeunesse de la population.

Il s'agit donc de renforcer l'utilisation et l'efficacité de l'importante offre de services mise à leur disposition : l'accompagnement des jeunes en mission locale, les emplois d'avenir, la garantie jeunes, l'alternance, les actions menées dans le cadre l'IEJ (Initiative pour l'emploi des jeunes), les actions renforcées issues du contrat de ville en faveur des jeunes des quartiers prioritaires, la plateforme de décrochage scolaire...

Autre public en difficulté : les seniors dont le maintien dans l'emploi ou la reprise d'emploi doivent être soutenus par des actions partenariales, en encourageant par exemple leur embauche en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) par les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE).

Les entreprises sont aussi mobilisées pour permettre à chacun de trouver sa place dans la société, quels que soient ses difficultés, ses orientations, le territoire sur lequel il vit ou ses origines. En effet, **les entreprises peuvent participer au travers de leurs engagements à l'intérêt général et à la cohésion sociale. Cinq clubs d'entreprises ont été ainsi créés en Normandie dans le cadre de l'initiative « 10 000 entreprises inclusives ».** Il importe en effet de coconstruire des objectifs spécifiques entre les services de l'État et chaque entreprise, en mettant l'accent sur les

dispositifs existants (stages, apprentissage, parrainages...) et sur les publics (jeunes, bénéficiaires du RSA, habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, détenus, travailleurs handicapés, réfugiés...) en cohérence avec son modèle économique et social.

Les CATEF sont donc un lieu de synthèse et de coordination de l'action locale en faveur de l'emploi.

Ainsi par exemple, dans le bassin d'emploi de Vallée de la Bresle et de la Glass Vallée (76), de nombreuses entreprises recrutent mais rencontrent des difficultés pour trouver des salariés qualifiés. Le CATEF de l'arrondissement de Dieppe a mis en place un groupe de travail spécifique dans le cadre duquel est assuré le suivi d'une étude prospective sur les besoins en emploi / formation / compétences des métiers dans la Vallée de la Bresle et Glass Vallée. Cette étude est menée par l'AFPA Transitions sur commande de la DIRECCTE avec pour objectif la préconisation de pistes d'action répondant aux besoins de recrutement des entreprises.

Dans le cadre du pacte régional dans l'investissement des compétences, l'adaptation des contenus de formation doit permettre de répondre avec réactivité aux besoins de l'économie. Après une identification des besoins en temps réel et de façon prospective dans les CATEF, les parcours certifiants pour certains métiers vont évoluer. Les métiers de projeteur industriel, de technicien supérieur de maintenance des éoliennes offshore ou du réemploi et de la réparation comme le reconditionnement de téléphones mobiles répondent à des

besoins de compétences nouvelles que les référentiels actuels de formation ne couvrent pas et qui nécessitent des adaptations.



**EUDES DE MOREL DE POMPERY,
CHARGÉ DE MISSION
SGAR NORMANDIE**

« **Les Chargés de développement de l'emploi et des territoires (CDET) de la DIRECCTE de Normandie animent les territoires, en appui aux sous-préfets.** Ces 15 CDET sont implantés géographiquement dans les unités départementales de la DIRECCTE. Ils développent des projets en étroite collaboration avec ses partenaires locaux, dans l'objectif de contribuer au dynamisme de son bassin d'emploi et veille à la cohérence au niveau local des actions du service public de l'emploi.

Face à la pluralité d'acteurs et de dispositifs des politiques de l'Emploi, les CDET se positionnent tant, comme **des acteurs transverses** que neutres. En effet, ils détiennent une vision d'ensemble du territoire, notamment sur les projets en cours, les dispositifs existants, les partenaires impliqués et les financements possibles, et **ils sont garants de l'intérêt général.** »



POUR ALLER PLUS LOIN :

• <http://normandie.direccte.gouv.fr/>
• <https://animation.cariforefnormandie.fr/>

Vos services RH

pour faciliter votre intégration et votre parcours professionnel

Pour répondre à vos besoins en matière d'action sociale, d'environnement professionnel, de formation et de mobilité, la PFRH (Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines), installée au sein du SGAR de Normandie (Secrétariat général pour les affaires régionales - Préfecture de Région), met en place des actions destinées aux agents des trois versants de la Fonction publique. Vos services de ressources humaines s'en font le relais : voici les questions sur lesquelles vous y trouverez des interlocuteurs.

ACTION SOCIALE ET ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Parallèlement et en complément de l'action sociale proposée par votre ministère ou l'établissement public dont vous relevez, sous réserve qu'il adhère au dispositif, vous pouvez bénéficier des prestations de l'action sociale interministérielle : garde d'enfants, vacances, logement, restauration... Des personnels de santé, de prévention et d'assistance sociale sont aussi à votre disposition pour vous accompagner dans différentes situations difficiles que vous pouvez rencontrer.

Je viens d'être affecté en Normandie, comment me loger ?

Pour vous aider à vous installer rapidement au plus près du lieu de votre poste, un **logement-relais et meublé** peut vous être proposé temporairement par vos services RH. Vous pouvez aussi bénéficier de ce dispositif dans le cas où vous êtes confronté à un sinistre ou à une situation familiale urgente.

Puis-je bénéficier d'une aide ?

Demandez l'**aide à l'installation des personnels de l'État (AIP)** : d'un montant maximal de 900 €, elle contribue à financer,

dans le cas d'une location vide ou meublée, vos dépenses engagées au titre du premier mois de loyer, des frais d'agence, du dépôt de garantie ou des frais de déménagement. Rendez-vous sur www.aip-fonctionpublique.fr/aip/web/home pour faire une simulation, constituer votre dossier en ligne ou télécharger un dossier à imprimer.

Mon congé de maternité/paternité se termine, qu'est-il prévu pour la garde de mon enfant ?

Pour vous permettre d'envisager sereinement votre retour au travail à l'issue de votre congé de maternité/paternité, vos services RH vous aident



© 123 RF

en obtenant une place en crèche pour votre enfant (dans la limite des places disponibles dans les villes bénéficiant de ce dispositif).

Aussi, quel que soit le mode de garde que vous aurez choisi, l'État contribue à son financement jusqu'aux 6 ans de votre enfant, sous forme de chèques emploi service universel (CESU) dont le montant dépend des revenus et de la composition de votre foyer. Renseignez-vous et faites votre demande sur www.cesu-fonctionpublique.fr/.

Et pour mes loisirs ?

Pour améliorer votre budget loisirs, vacances, culture, le **chèque-vacances** et l'**e-chèque-vacances** peuvent vous être accordés dans certaines conditions. Cette prestation est basée sur votre épargne, abondée d'une participation de l'État pouvant représenter 10 à 30 % du montant épargné (35% pour les moins de 30 ans).

Vérifiez votre éligibilité et constituez votre dossier sur www.fonctionpublique-chequesvacances.fr.

Je suis confronté à une situation difficile liée à ma santé, à mes conditions de travail ou à ma vie personnelle : qui contacter ?

Vous pouvez demander, auprès de votre service RH, à rencontrer :

- votre **médecin de prévention** ;
- votre **assistant de service social** ;
- votre **assistant de prévention** (pour alerter sur un besoin en termes de prévention et de sécurité et pour connaître les registres sécurité) ;
- les **membres de votre CHSCT** (pour alerter d'une situation liée aux conditions de travail) ;
- votre **correspondant handicap**.



« Ma mission consiste à coordonner l'action sociale interministérielle : la restauration collective, les dispositifs de places en crèches, les logements-relais, la qualité de vie au travail... »

SOPHIE BRAULT, conseillère action sociale et environnement professionnel à la PFRH Normandie

Plus d'informations sur www.fonction-publique.gouv.fr/action-sociale-interministerielle

Je suis concerné par un souci de maintien dans l'emploi dû à mon handicap.

Le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP) et le Service d'aide au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (SAMETH) peuvent vous aider, en lien avec votre DRH et votre médecin de prévention, acteurs incontournables. Ainsi, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement adapté et des moyens de compensation d'un éventuel handicap reconnu ou en cours de reconnaissance. Les sites utiles : www.fiphp.fr/ (connaissance de la réglementation, des dispositifs et catalogue des aides); Carrière et parcours professionnels : <https://urlz.fr/a185> ; Travailleurs handicapés : <https://urlz.fr/a18g>

FORMATION

Juste après votre réussite au concours ou lors de votre arrivée dans un nouveau poste, une formation professionnelle dite statutaire vous est donnée pour vous permettre d'exercer vos fonctions. Puis, tout au long de votre carrière, vous pouvez bénéficier de formations afin de vous adapter aux évolutions de votre poste ou de préparer votre mobilité professionnelle.

Quand demander une formation ?

Chaque année, vous bénéficiez d'un **entretien de formation**, parfois dans le cadre de l'entretien professionnel, réalisé par votre supérieur hiérarchique. Lors de cet entretien sont abordées vos perspectives professionnelles et personnelles et les besoins en formation qui en découlent. Votre supérieur hiérarchique peut vous y proposer des objectifs de formation, mais c'est aussi pour vous le moment idéal d'exprimer vos propres souhaits auxquels vous aurez réfléchi avant l'entretien.

Les différents dispositifs de formation	Nombre de jours alloués ou crédit d'heures et conditions
La formation continue , destinée à maintenir ou parfaire la compétence de l'agent au cours de sa carrière	5 jours par an
La préparation aux concours et examens professionnels , pour les agents qui souhaitent faire évoluer leur carrière ou se reconvertir dans la fonction publique	5 jours par an
Le bilan de compétences , peut être accordé aux agents qui souhaitent analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, leurs aptitudes et leurs motivations, en vue de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation	24 heures maximum
La validation des acquis et de l'expérience (VAE) , en vue d'obtenir un diplôme ou un titre inscrits au répertoire national des certifications professionnelles	24 heures d'accompagnement méthodologique (3 années d'expérience attestées dans le domaine visé)
Le congé de formation professionnelle , pour des stages de formation à caractère professionnel ou personnel qui ne sont pas proposés par l'administration, ou pour des actions organisées par l'administration en vue de la préparation aux concours administratifs	3 ans maximum, utilisés en une ou plusieurs périodes pendant sa carrière (ancienneté requise : 3 ans)
La période de professionnalisation , pour accéder à un emploi exigeant des compétences nouvelles ou correspondant à des activités professionnelles différentes	6 mois maximum
Le compte personnel d'activité (CPA) , pour faciliter l'évolution professionnelle, y compris hors fonction publique, qui comprend : - Le compte personnel de formation (CPF) - Le compte d'engagement citoyen (CEC)	Consultez vos droits sur https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/ 24 heures/an dans la limite de 150 heures (sauf cas particuliers : - agents de catégorie C qui n'ont pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme ou un titre professionnel de niveau V : 48h/an dans la limite de 400 heures ; - situation d'inaptitude physique : 150 heures supplémentaires) 20 heures/an dans la limite de 60 heures



« J'accompagne et anime le réseau des professionnels de la formation de l'État en région Normandie. Ensemble, nous élaborons le plan régional interministériel de formation pour répondre aux besoins des agents et des problématiques de territoire dans un contexte de changement. »

CLÉMENCE SABALLIC, conseillère formation à la PFRH Normandie

Vous pouvez aussi, à tout moment de l'année, effectuer une demande de formation.

Où consulter les formations proposées et comment s'y inscrire ?

Deux plans de formation vous sont proposés :

- le plan de formation établi à l'initiative de votre administration qui vous informe directement des modalités d'inscription ;
- le plan de formation interministérielle, piloté par la PFRH, qui propose une offre de formation commune à tous les agents de l'État en région Normandie, dans 14 domaines transverses : il est consultable à partir du site de la Direction de l'administration générale de la fonction publique (DGAFP), onglet « Safire Formations » ou directement à l'adresse suivante : www.safire.fonction-publique.gouv.fr/

Voir les dispositifs de formation dans le tableau page de gauche.

MOBILITÉ

En tant qu'agent public, fonctionnaire ou contractuel de droit public, vous avez l'opportunité, sans toujours bien la connaître, de pouvoir opérer plusieurs mobilités en cours de carrière : mobilité fonctionnelle (changement de poste), mobilité géographique (changement de poste et de secteur géographique), mobilité interministérielle ou inter fonction publique (État, Territoriale ou Hospitalière).

Pour vous aider dans ces changements, des conseillers mobilité-carrière (CMC) sont mis en place progressivement dans les trois versants de la fonction publique.



« Mon rôle est d'accompagner les agents dans leur parcours professionnel avec une vision élargie jusqu'aux niveaux interministériel et inter fonction publique, mais aussi dans leurs projets de reconversion en dehors de la fonction publique. »

CHRISTEL POUILLE, conseillère mobilité-carrière à la PFRH Normandie

Pourquoi contacter un conseiller mobilité-carrière ?

Spécialistes de la mobilité, des parcours professionnels et du conseil en ressources humaines, les CMC sont à la fois des référents pour l'agent et pour l'administration.

Ils vous accompagnent et vous conseillent concrètement dans l'élaboration de votre projet (en faisant le point sur vos compétences, en vous informant des possibilités telles que le détachement), dans la rédaction de vos CV et lettres de motivation, dans vos recherches et dans la mise en œuvre de votre projet de parcours professionnel.

Ils ont de nombreux contacts avec d'autres acteurs qui peuvent intervenir en fonction des besoins en lien avec votre projet : responsables de formation, gestionnaires de carrière, chefs de service, directeurs des ressources humaines, responsables de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, assistants de service social, correspondants handicap et médecins de prévention.

Comment contacter un conseiller mobilité-carrière ?

Vous pouvez contacter directement le CMC de votre service pour obtenir un rendez-vous. Si vous n'en avez pas, ou si vous savez déjà

que vous souhaitez donner une dimension interministérielle ou inter fonction publique à votre projet, vous pouvez prendre contact avec le CMC de votre PFRH (plate-forme régionale d'appui à la gestion des ressources humaines).

Ma hiérarchie sera-t-elle informée de ma démarche ?

La confidentialité fait partie, avec la neutralité et la disponibilité, des règles de déontologie du conseiller : « Le conseiller est garant de la confidentialité des échanges et de l'ensemble des éléments communiqués par l'agent. Il ne pourra les transmettre qu'en cas d'autorisation expresse de celui-ci. »

Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)

Pôle modernisation et moyens
Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines de Normandie (PFRH)
7, place de la Madeleine
76036 Rouen Cedex

plate-forme-rh@normandie.gouv.fr
www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie

Des métiers en tension, des besoins de compétences

La situation démographique et le vieillissement des agents d'État en Normandie, ainsi que les changements liés à la réorganisation des services et établissements de l'État demandent de mieux anticiper les recrutements et de faciliter les mobilités pour disposer de « la bonne compétence au bon poste et au bon moment ».

La mobilité, une démarche de recrutement

La loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels reconnaît un droit nouveau aux agents, le **droit à la mobilité**, et leur permet de construire un parcours professionnel cohérent et enrichissant qui réponde à leurs aspirations personnelles et aux besoins des services.

Les départs à la retraite constituent une opportunité au regard de l'analyse des besoins futurs, à 5 ans, en effectifs et en compétences.

Dans ce contexte, les travaux de GPEEC* interministérielle conduits par la PFRH, et notamment la vision prospective des départs à la retraite, ont amené à cibler 9 métiers que nous avons qualifiés « en tension » ou « émergents » de par leur positionnement stratégique dans les structures ou nécessitant des compétences particulières et/ou nouvelles, et pour lesquels des besoins en recrutement (mobilité interne ou recrutement externe) se feront sentir dans les 5 années à venir.

* GPEEC : Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

Retrouvez nos fiches-métiers détaillées sur les métiers en tension ou émergents présentés ici, et sur d'autres métiers qui offrent des opportunités de recrutement et/ou de mobilité en Normandie :



Accès direct : <https://urlz.fr/a18x>
(Site de la préfecture région Normandie)

POUR ALLER PLUS LOIN :

Nouveau site Place de l'emploi public : <https://urlz.fr/a18E>

Répertoire des métiers de l'État (RIME) <https://goo.gl/x14u5P>
(Site fonction-publique.gouv.fr)

9 métiers « en tension » ou « émergents » en Normandie

AFFAIRES SOCIALES Médecin de prévention

Missions : Définir et mettre en œuvre une politique de prévention permettant d'éviter toute altération de la santé des agents publics du fait de leur activité professionnelle.

Compétences requises :
Accès direct : <https://goo.gl/p7NJ6j>
(Site fonction-publique.gouv.fr)

CONTRÔLE EXTERNE Inspectrice ou inspecteur de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes (Catégorie A)

Missions : Effectuer, sur pièces ou sur place, des contrôles de conformité à des règles portant sur des déclarations, des processus, des équipements ou des organisations.

Compétences requises :
Accès direct : <https://goo.gl/gXUIDj>
(Site fonction-publique.gouv.fr)

TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE Chargée ou chargé de mission ville durable (Catégorie A)

Missions : Décliner les enjeux des politiques publiques dans les champs de l'aménagement et du développement durables des territoires, sous forme d'informations, de recommandations, d'aide à l'émergence de projets et/ou de stratégies globales d'intervention ou de prescriptions.

Compétences requises :
Accès direct : <https://goo.gl/MUt3gt>
(Site fonction-publique.gouv.fr)

GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE Chargée ou chargé de prestations financières (Catégories B ou C)

Missions : Assurer l'exécution financière des actes de gestion pris par les services prescripteurs et les informer des données résultant de ces actes. Contribuer à la performance et à la qualité de l'exécution des opérations financières.

Compétences requises :
Accès direct : <https://goo.gl/Ywmgyw>
(Site fonction-publique.gouv.fr)

GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE Chargée ou chargé du pilotage et de la gestion des ressources budgétaires (Catégories A ou B)

Missions : Gérer les procédures afférentes aux actes générateurs de dépenses et/ou de recettes et garantir leur conformité tant juridique que financière au titre de service prescripteur. Participer aux opérations de clôture.

Compétences requises :
Accès direct : <https://goo.gl/nF4cKE>
(Site fonction-publique.gouv.fr)

AFFAIRES JURIDIQUES Chargée ou chargé de rédaction juridique (Catégories A ou B)

Missions : Élaborer des textes normatifs, instruire des dossiers juridiques et assurer le suivi des procédures contentieuses.

Compétences requises :
Accès direct : <https://goo.gl/syjsWP>
(Site fonction-publique.gouv.fr)

ENSEIGNEMENT ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE Enseignante ou enseignant de mathématiques ou de biologie / SVT (Sciences de la vie et de la Terre) (Catégorie A)

Missions : Instruire, éduquer et former les élèves dans les différents cycles d'apprentissage.

Compétences requises :
Accès direct : <https://goo.gl/VNQZF4>
(Site fonction-publique.gouv.fr)

ÉNERGIE, CLIMAT, AIR ET VÉHICULE Chargée ou chargé de mission suivi des dispositifs qualité de l'air (Cat. A)

Missions : Coordonner, animer et suivre les actions transversales et sectorielles qui concourent à une meilleure qualité de l'air et à la protection de l'atmosphère.

Compétences requises :
Accès direct : <https://goo.gl/pmwCjb>
(Site fonction-publique.gouv.fr)

ÉNERGIE, CLIMAT, AIR ET VÉHICULE Chargée ou chargé de mission de développement économique et technique des énergies renouvelables (Cat. A)

Missions : Promouvoir la production d'électricité ou de chaleur à partir de sources renouvelables d'énergie en mettant en place les conditions favorables à son développement.

Compétences requises :
Accès direct : <https://goo.gl/u82ATy>
(Site fonction-publique.gouv.fr)



La préfecture et les services de l'État en région Normandie

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Region-et-institutions>

Les services de l'État dans le Calvados (14)

<http://www.calvados.gouv.fr/>

Les services de l'État dans l'Eure (27)

<http://www.eure.gouv.fr/>

Les services de l'État dans la Manche (50)

<http://www.manche.gouv.fr/>

Les services de l'État dans l'Orne (61)

<http://www.orne.gouv.fr/>

Les services de l'État en Seine-Maritime (76)

<http://www.seine-maritime.gouv.fr/>